

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE Séance du samedi 04 juillet 2026

	Date de la convocation: <i>quatre juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD</i>
Membres en exercice : 7	
Présents : 4	Présents : Robert LIAUTAUD, Caroline CHAILLAN, Eliane VERDINO, Paul OLIVER
Votants: 5	Représentés: Martine BONALD représentée par Caroline CHAILLAN
Pour: 5	Excusés:
Contre: 0	Absents: Yvette ROSSO, Patricia NAVARRETE
Abstentions: 0	Secrétaire de séance: Caroline CHAILLAN

Objet: Convention administrative d'exploitation du commerce "Café de la Vallée" - DE_041_2026

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que suite au départ des gérants du "Café de la Vallée" en date du 31/12/2024, un appel à candidature a été lancé afin de mettre en location gérance le commerce du "Café de la Vallée".

Monsieur le maire expose au conseil municipal la convention administrative d'exploitation du commerce "Café de la Vallée"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE d'approuver les termes de la convention adr

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026 Date de reception de l'AR: 06/07/2026

la Vallée" annexé à la présente délibération

AUTORISE monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution

DIT que les recettes résultant de cette convention seront inscrites au budget communal

LIAUTAUD Robert
Maire de Thorame Basse



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026 Date de reception de l'AR: 06/07/2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.